



L'ASSOCIATION V.A.I.R.

Vivre L'Asthme et l'Insuffisance Respiratoire (<http://www.intercomsante57.fr>)

# L'Amiante et ses risques

**Dr BOTRUS Pierre**, Pneumologue  
Chef de Service au CHR Thionville

**VENDREDI 6 JUIN 2014**

# L'Amiante et ses risques

1. Historique
2. Les situations à risques
3. Les fibres
4. Physio-pathologie et maladies
5. L'aspect administratif

# Bref Historique

- **Egypte** : époque pharaonique :  
résistance au feu : mèche des lampes à huile
- En **Grec** : Amiantos = incorruptible
- **Utilisation** : isolant contre la chaleur et bruit
- **1930** : utilisation massive dans l'industrie
- **1950** : découverte des propriétés cancérogènes (poumon et plèvre)
- **1970** : l'amiante est placé comme cancérogène certain
- **1977** : décret sur la protection : valeur limite en milieu professionnel
- **1978** : en France : première réglementation pour diminuer la concentration des fibres inhalées(flocage)

# Bref Historique

- **1985** : 33000 maladies professionnelles ont été reconnues liées à l'amiante
- **1994** : interdiction de l'amiante de type amphibole
- **1996** : réglementation pour diminuer à 0,1 fibres/ml/heure sur le lieu professionnel
- **1997** : interdiction de toute fabrication, importation et commercialisation : la France rejoint alors les 7 autres pays en Europe

**Tous les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant 1997 sont susceptibles de contenir de l'Amiante**

- **2001** : création de FIVA
- **2004** : 5650 nouveaux cas reconnus en augmentation de 20%/2003
- **Aujourd'hui** ~ 1 Million sont exposés au travail dans les bâtiments

# Bref Historique

## Quelques chiffres en France :

- 270 000 nouveaux cas de cancers/an
- 150 000 décès/an
- 30 000 décès par cancer du poumon
- 100 nouveaux cas /100 000 Habitants/an dont 10% serait liés à l'amiante



# **Métiers et situations à risques**

# Amiante:

## 3 situations à risques

### 1. Professions à risques

#### ✓ Batiments

- Toliers-Chaudronniers
- Soudeurs
- Ajusteurs
- Plombiers
- Charpentiers
- Electriciens

#### ✓ Autres professions :

- Chantier naval
- Technicien
- Peintre
- Décorateur
- Bijoutier
- Cheminot

#### ✓ Travaux de stockage

#### ✓ Fibrociment

#### ✓ Tissage

-

### 2. Exposition environnementale et domestique

**Ex** : habitant à proximité d'une usine A ou des roches contenant A (Grèce, Chypre)

### 3. Exposition passive

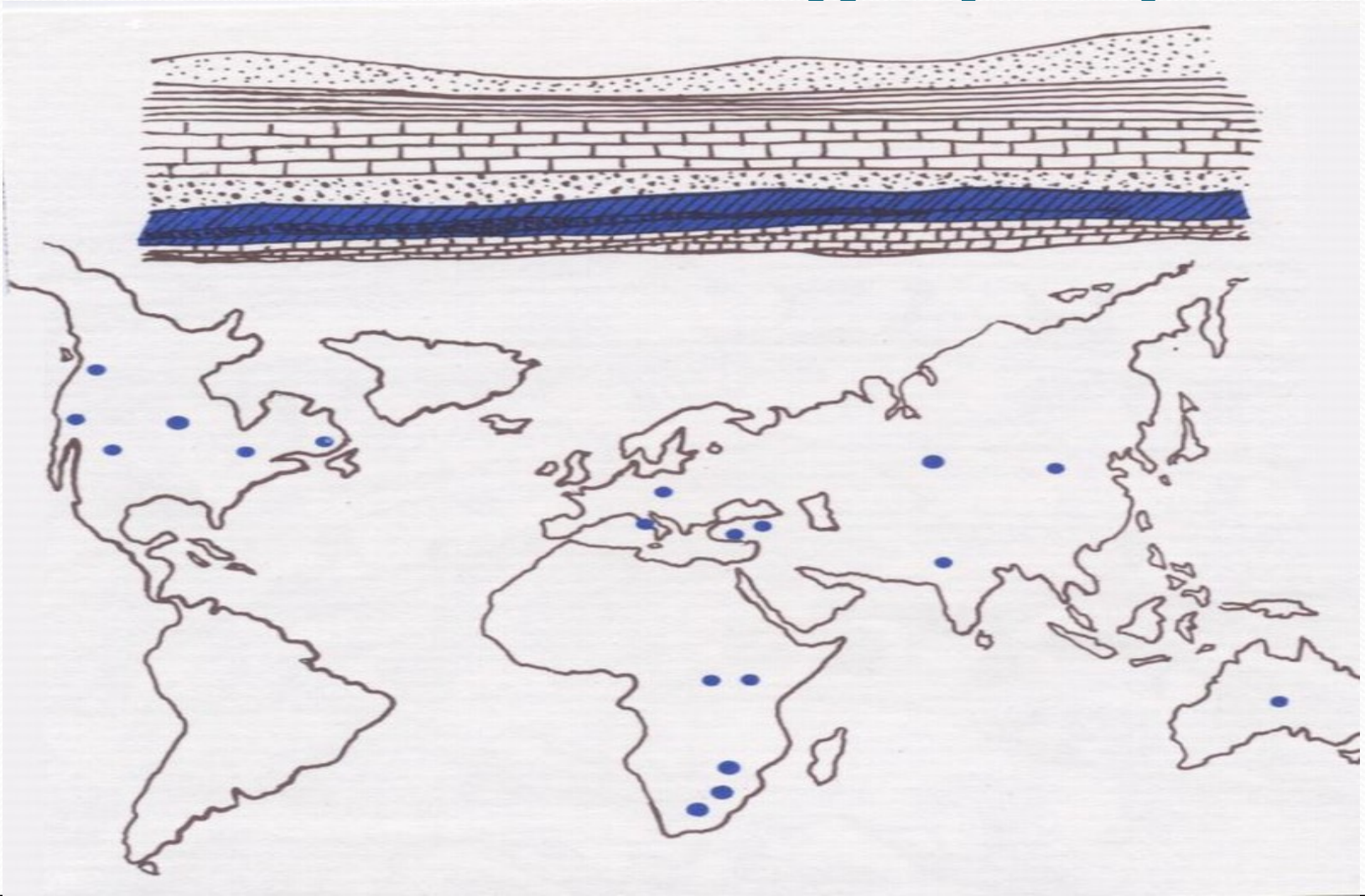
**Ex** : fréquentation d'un bâtiment floqué dégradé



# **Les fibres d'amiante**



# Localisation Géographique



# Exemple



*Les montagnes du Troodhos,  
près du village d'Amiandos (Chypre),*

# De l'état brut à la microscopie



*Amiante*



*Amiante*



*Amiante à l'état brut*

# Propriétés des fibres

## 2 grandes familles de fibres :

- Le crysolite « Blanc »
- Amphibole « Bleu » ex : crocidolite et amosite

200 à 2000 fois moins épaisses qu'un cheveu

25 cheveux = 1 mm    50000 fibres = 1 mm



Inhalation pulmonaire profonde et migration dans l'organisme



# Propriétés des fibres

- **Résistant au feu**
- **Isolant : chaleur, bruit**
- **Résistance mécanique et chimique**
- **Elasticité**

# Propriétés des fibres

## Toxicité

Dépend de la longueur et de l'épaisseur des fibres

- Si  $L/D$  est  : inhalation profonde : alvéoles, plèvre
- Si  $L/D$  est  : bronchioles

# Physio-pathologie

- **Mécanique, anatomique**
- **Réaction cellulaire**
- **Réaction tissulaire**
- **Réaction spécifique**

# Physio-pathologie

Défense de l'organisme vis-à-vis des fibres :

- **Mécanique, anatomique**



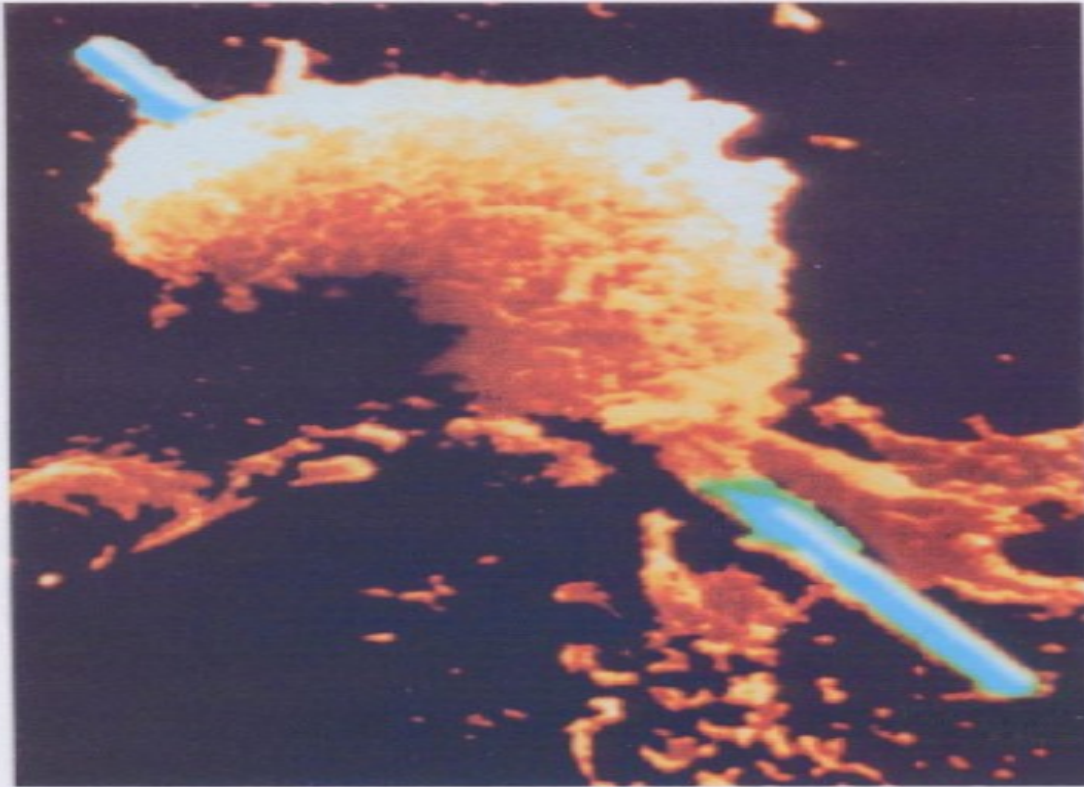


# Physio-pathologie

Défense de l'organisme vis-à-vis des fibres :

- **Réaction cellulaire : macrophage**

# Macrophage



**Le macrophage tente en vain de détruire une fibre d'amiante**

# Physio-pathologie

Défense de l'organisme vis-à-vis des fibres :

➤ **Tissulaire : corps asbestosique :**

Définition : formation jaunâtres, en haltère, contenant des fibres d'amiantes recherchées dans l'expectoration ou le LBA, positif à partir d'un CA/ml

# Physio-pathologie

Défense de l'organisme vis-à-vis des fibres :

➤ **Réactions spécifiques :**

- **plaque fibrohyaline**
- **feston pleural**
- **calcification pleurale**

# Critères de contamination

- Essentiellement **intensité** et non pas la durée de l'exposition
- L/D supérieur à 3



# La Maladie

# La Maladie

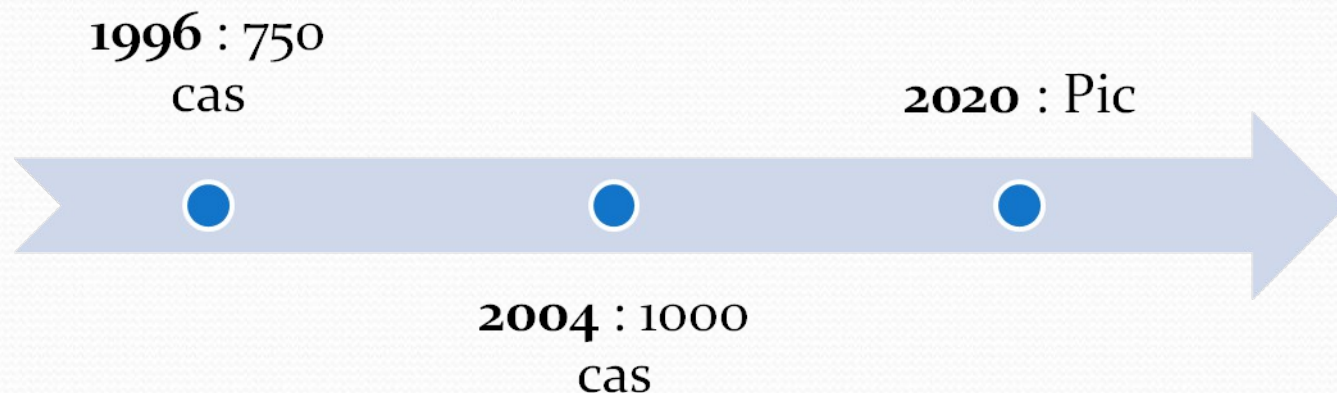
- **Bénigne** :
  - Poumon : asbestose
  - Plèvre : plaque fibrohyaline
- **Maligne** :
  - Cancer du poumon
  - Cancer de la plèvre

# La Maladie

- Plèvre, Péritoine, Péricarde
- 20 à 40 ans après l'exposition

## Cancer de la plèvre : Mésothéliome

- Reste rare/cancer du poumon



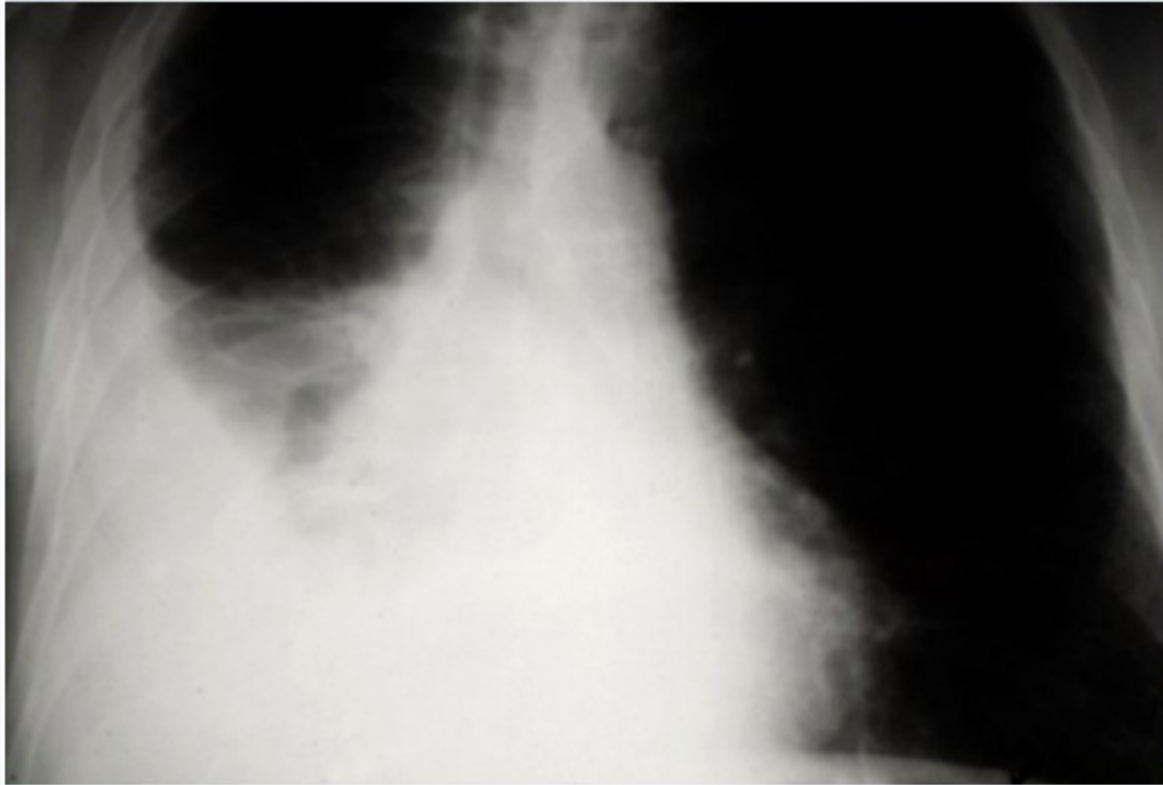


# La Maladie

- Cancer de la plèvre : Mésothéliome
- Dans 90% des cas est lié à l'inhalation d'amiante

**C'est le cancer de l'amiante**

# La Mésothéliome



RT : mesothéliome droit avec épanchement pleural ; noter l'attraction cardiaque (élément fort du diagnostic)

# Mésothéliome

## Clinique :

- Douleurs thoraciques
- Dyspnée
- Pleurésie
- AEG : asthénie, amaigrissement

# Mésothéliome

Diagnostic :

- RIP, TDM
- Ponction
- Thoracoscopie
- Biopsie

# Mésothéliome

Prise en charge des symptômes respiratoires :

- Douleur
- Epanchement :
  - ponction
  - accolement des 2 feuilles par talc
- Chirurgie totale
- Chimiothérapie

# Cancer du Poumon

- 8 % sont liés à l'amiante
- En 2000 : 28000 cas
- En 2012 : 39495 cas

**Rien ne permet de distinguer un cancer du fumeur  
d'un cancer dû à l'exposition à l'amiante**

# Cancer du Poumon

## Examens :

- RTP
- TDM
- Fibroscopie

## Rôle du MG :

- Prévention/Dépistage
- Si est diagnostiqué assez tôt : les chances de guérison augmentent

# L'aspect administratif



# Déclaration de la maladie Professionnelle

- Certificat Médical :
  - nature et siège de la lésion avec documentation
  - tableaux n° 30 et n° 30 bis
- Difficultés et aides:
  1. Repérer les groupes à risques : expositions, durée, intensité
  2. Confirmer l'exposition : biopsie, pièce opératoire, autopsie
  3. Experts : si exposition précoce, continue, intense et de longue durée

# Déclaration de la maladie Professionnelle

**C'est à la victime de faire la démarche auprès de la CPAM  
muni d'un certificat médical**

**2 Conditions:**

- Exposition documentée à l'amiante
- Lésion spécifique confirmée

# Déclaration de la maladie Professionnelle

2 procédures seront engagées par la Sécurité Sociale :

- Expertise médicale
- Enquête administrative qui détermine l'exposition à l'amiante d'une façon régulière (témoignages ++++)

# Prise en charge

## Maladie professionnelle reconnue :

→ rente :

- 67% à 100% pour le cancer du poumon
- 100% pour le Mésothéliome

## Maladie professionnelle refusée :

Commission de recours, tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS)

# FIVA

- Fond d'indemnisation des victimes de l'amiante
- Depuis 2001 :
  - Indemniser toutes les victimes, salariés ou non
  - Indemnisation intégrale : préjudices physique, moral, esthétique....
  - Indemnisation de tous les ayants droits même après décès de la victime

# FIVA

## Comment saisir le FIVA :

1. Si MP reconnue : remplir le formulaire fourni par le FIVA + la décision de la sécurité sociale. Le FIVA fait l'offre, peut verser un acompte. Et si tout est accepté, la victime s'engage à arrêter toute action juridique
2. Le FIVA peut être saisi directement si la maladie est susceptible d'avoir une origine professionnelle. Il faut un certificat médical d'un pneumologue
3. Si la maladie n'est pas d'origine professionnelle, le FIVA peut être aussi saisi :
  - soit maladie spécifique (Mésothéliome) : indemnisation automatique
  - soit non spécifique (Fibrose, cancer du poumon....) : le FIVA doit instruire le dossier et faire le lien entre la maladie et l'exposition professionnelle

# Merci pour votre écoute

Place aux questions